

Le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, confirme sa vocation de service public d'écologie urbaine

Le centre de Saint-Ouen fera l'objet d'une rénovation architecturale et paysagère pour s'intégrer à la ville qui l'entourera d'ici quelques années. Une étude de faisabilité est lancée pour définir le programme du futur centre de traitement organique du Blanc-Mesnil. « Ces deux délibérations approuvées par le Comité syndical réuni le 23 juin dernier illustrent la volonté du SYCTOM d'œuvrer à la construction de villes durables de demain. » affirme le Président Dagnaud.

Le centre de traitement à Saint-Ouen s'intégrera à son futur éco-quartier

Le SYCTOM anticipe les futures évolutions de l'environnement de son centre situé à Saint-Ouen et lance un important programme d'études. En effet, d'ici quelques années, ce dernier sera intégré au cœur d'une zone résidentielle et d'activités, l'éco-quartier des Docks.

En lien avec la mairie et l'aménageur, le SYCTOM va préparer l'adaptation du centre afin qu'il se fonde dans le paysage. **Des études sur l'intégration architecturale et paysagère** seront menées, et un travail approfondi sera effectué pour **limiter la circulation des camions de collecte**, seul réel élément de nuisance. L'équipement est d'un très haut niveau de qualité environnementale, et le SYCTOM a déjà réussi à éviter 4 600 gros porteurs par an sur les routes en recourant au transport fluvial pour les transports, en aval du traitement des déchets.

Le projet de Blanc-Mesnil relancé

Etudié en co-maîtrise d'ouvrage publique avec le SIAAP, le projet initial a été redéfini après la consultation de juin 2008, déclarée infructueuse. Les offres étaient bien supérieures aux prévisions. Le SYCTOM en a tiré les enseignements et le nouvel équipement projeté sera beaucoup plus économique que le projet initial, tant pour le SIAAP que pour le SYCTOM.

Ce projet mis à l'étude porte sur **une unité de co-méthanisation de déchets fermentescibles et de matières sèches** issues de la station voisine d'épuration des eaux du SIAAP.

Ce nouveau projet tient ainsi compte des évolutions réglementaires les plus récentes.

Il intègre également le réel besoin de traitement et de valorisation de proximité. Les ordures ménagères résiduelles du bassin versant seraient ainsi transférées par voie ferrée vers les unités d'incinération du SYCTOM après avoir été mises en balle sur le site. Cela permettra leur valorisation énergétique au lieu de les acheminer vers l'enfouissement comme c'est le cas actuellement.

L'étude de faisabilité doit aboutir en décembre 2010.

Le SYCTOM souhaite en outre accompagner les collectivités dans le développement de la **collecte séparative de biodéchets** et lance une étude de faisabilité, en partenariat avec le SITOM93 et les collectivités du bassin versant du futur centre (SEAPFA, Aulnay-sous-Bois).

Comptes 2009 : objectif atteint malgré un contexte incertain

Du fait de la crise, l'année budgétaire 2009 s'est révélée encore plus incertaine qu'en 2008.

Les tonnages reçus ont diminué de 3% par rapport à 2008. Cette réduction sensible s'inscrit dans le cadre de la politique de prévention, même si une part de la baisse doit être attribuée à la crise. Parallèlement, les recettes de la valorisation matière ont chuté de 35% (moins 5 M€) pendant que la TGAP a augmenté de 4 M€.

Les taux d'exécution du budget 2009 sont proches de 100%, confirmant de nouveau la qualité de l'exercice effectué par les services du SYCTOM.

La politique de maîtrise de la progression des redevances est maintenue pour 2010 : **la redevance pour la part tonnage n'augmente que de 3%** (dont 1% est dû à la TGAP) ; **celle pour la part population baisse de 3%**. Enfin, le SYCTOM a diminué son endettement de 14 M€ en 2009 et prévoit de le réduire en 2010 de 25 M€.

Le rapport annuel 2009 est en ligne

Le rapport d'activité du SYCTOM pour l'année 2009 vient de sortir. Outre la présentation des missions du SYCTOM, un panorama de l'activité de l'année écoulée et le rapport technique et financier, il publie le **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**. Il est disponible en ligne et téléchargeable depuis le site internet du SYCTOM :

<http://www.syctom-paris.fr/pdf/rapport2009/RA09.pdf>

La Région partenaire du SYCTOM dans son action pour la prévention des déchets

A la suite de son premier plan de prévention établi dès 2004, le SYCTOM prépare de façon collégiale depuis le début de cette année son nouveau Plan de soutien et d'actions pour le développement de la prévention. Il a invité les collectivités, les institutionnels et le monde associatif à y participer. Les prochaines réunions du comité de pilotage pour l'élaboration du plan de prévention 2010-2014 auront lieu les 28 septembre et 14 octobre prochains.

En cohérence avec les engagements régionaux, l'action du SYCTOM doit permettre d'accompagner les démarches des communes. Celles-ci, en charge de la collecte, sont responsables de leurs programmes locaux de prévention.

Le SYCTOM et la Région Ile-de-France ont choisi de travailler en partenariat et vont signer une convention-cadre. Celle-ci précisera le positionnement du SYCTOM avec les autres acteurs engagés dans la prévention, les rôles et les attentes de chacun.

Le SYCTOM souhaite accompagner et faciliter le développement des actions de prévention de ses collectivités adhérentes afin de réduire à la source les quantités de déchets. Il déploiera un dispositif de soutiens financiers et mettra à disposition de ses adhérents des outils de communication libres de droits.

Un axe de réflexion majeur portera sur la réduction de la nocivité des déchets ménagers, enjeu essentiel pour le SYCTOM qui a le souci de veiller au meilleur fonctionnement de ses installations.

D'autre part, le SYCTOM tient à favoriser le développement du réemploi et promouvoir l'économie solidaire. Il veut aussi insister sur le rôle essentiel des producteurs en termes d'éco-conception des produits et des emballages. Enfin, il a entamé une enquête en interne pour adopter une charte de collectivité éco-responsable.

"Nous devons concourir à imposer une économie circulaire et sobre, plus respectueuse de l'environnement, plus soucieuse des cycles de vie, moins consommatrice de ressources naturelles et d'énergies non renouvelables. La priorité stratégique que nous donnons à la réduction des déchets témoigne de notre engagement en faveur de la ville durable. Nous sommes fermement engagés dans la construction d'un véritable service public d'écologie urbaine", conclut le Président Dagnaud.